



# Rapport sur la stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2024

---

L'honorable Kamal Khera, députée  
Ministre de la Diversité, de l'Inclusion  
et des Personnes en situation de handicap



## **Normes d'accessibilité Canada**

Numéro de catalogue : AS1-8F-PDF

ISSN : 2818-5080

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire l'information contenue dans cette publication, en tout ou en partie, pour diffusion à des fins commerciales sauf avec la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de Normes d'accessibilité Canada. Pour obtenir la permission de reproduire le matériel du gouvernement du Canada à des fins commerciales, veuillez présenter une demande d'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne auprès de :

Normes d'accessibilité Canada  
320, boul. Saint-Joseph, Bureau 246  
Gatineau (Québec) J8Y 3Y8  
Téléphone : 1-833-854-7628  
Courriel : [ASC-NAC@canada.gc.ca](mailto:ASC-NAC@canada.gc.ca)  
Site Web : <https://accessible.canada.ca/>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, 2024.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Contexte</b> .....	<b>4</b>
À propos de nous .....	4
Le rapport d'étape – introduction.....	6
<b>Partie 2</b> .....	<b>8</b>
Notre engagement .....	8
Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.....	11
Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission .....	20
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions .....	23
<b>Partie 3</b> .....	<b>27</b>
Intégrer le développement durable.....	27
<b>NOTES EN FIN DE TEXTE.....</b>	<b>29</b>

## CONTEXTE

### À propos de nous

Normes d'accessibilité Canada est un établissement public créé en 2019 en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*<sup>1</sup>. Notre mandat<sup>2</sup> consiste à élaborer des normes qui visent à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les domaines prioritaires. Nous élaborons des normes qui reconnaissent, éliminent et préviennent les obstacles à l'accessibilité. Nous sommes un organisme d'élaboration de normes accrédité. Les normes que nous créons ont le statut de Norme nationale du Canada. Cette accréditation fait de nous un chef de file mondial qui a une influence sur les questions d'accessibilité.

La stratégie de développement durable de Normes d'accessibilité Canada s'inspire de notre mission et de nos valeurs fondamentales. Ces valeurs guident notre travail. Notre objectif est de créer un Canada plus équitable. Un Canada durable exige que toute la population canadienne, y compris les personnes en situation de handicap, puisse contribuer au bien-être économique, social, environnemental et politique du pays.

#### La vision

Toute personne, y compris les personnes en situation de handicap, peut s'attendre à un Canada sans obstacles et avoir l'assurance que les occasions et les services sont pleinement accessibles.

#### La mission

Dirigée par des personnes en situation de handicap, Normes d'accessibilité Canada vise à créer un Canada sans obstacles. Nous travaillons avec des personnes en situation de handicap pour :

- créer des normes modernes d'accessibilité dans les domaines prioritaires;
- réviser les normes d'accessibilité actuelles;
- mener des recherches; et
- soutenir la société dans le but d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit.

#### Les valeurs

Nos valeurs reposent sur les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

- Nous valorisons les connaissances et l'expérience des personnes en situation de handicap. Nous nous attendons à ce que nos collaborateurs et collaboratrices partagent cette même valeur.
- Nous valorisons la diversité de la société. Notre travail respecte les droits de la personne et vise l'inclusion de tous et toutes.
- Nous valorisons un Canada sans obstacles, où les personnes en situation de handicap peuvent s'attendre au même niveau élevé d'accessibilité partout au pays.
- Nous valorisons l'accès universel où la conception des services, des produits et des lieux les rend accessibles à tous et à toutes.
- Nous valorisons la communication bilatérale dans tous les aspects de notre travail. Elle doit être ouverte, accessible, opportune et claire.
- Nous valorisons l'expérience vécue du handicap et la recherche. Toutes deux revêtent une grande importance dans la prise de décisions.

Nous sommes déterminés à réaliser notre mandat, soit d'élaborer des normes qui traitent des inégalités que les personnes en situation de handicap rencontrent. Il s'agit d'une contribution importante à l'[objectif de développement durable 10 des Nations Unies : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre](#).<sup>3</sup>

De plus, nous contribuons indirectement aux autres objectifs de développement durable mentionnés dans le présent rapport grâce aux normes que nous élaborons. Par exemple, nos normes s'attaquent aux obstacles dans de nombreux domaines. Il s'agit notamment de domaines tels que l'emploi, l'environnement bâti, ainsi que la conception et la prestation de programmes et de services accessibles. Ces efforts reflètent notre engagement en faveur d'un Canada plus équitable et plus durable. Ils respectent aussi la [Stratégie fédérale de développement durable](#).<sup>4</sup>

Des comités techniques élaborent toutes nos normes. Les membres de la population admissibles peuvent participer aux travaux des comités. En ce moment, 58 % des membres de nos comités techniques sont des personnes en situation de handicap. De plus, 50 % des membres de notre conseil d'administration et plus de 25 % de notre personnel vivent avec un handicap. Cette approche garantit que ce sont des personnes ayant une expérience vécue qui éclairent et guident notre travail.

De plus, avant de finaliser une norme, nous invitons le public à l'examiner. Nous sommes à l'écoute de la population canadienne et nous tenons compte de leurs points de vue et de leurs idées pour améliorer et élaborer nos normes. Cette étape nous aide à prendre des mesures pour réduire les inégalités et à faire en sorte que les normes que nous élaborons atteignent l'objectif visé.

## Partie 1

### Le rapport d'étape – introduction

La [Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026](#)<sup>5</sup> met de l'avant les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada. Il s'agit d'une exigence de la [Loi fédérale sur le développement durable](#).<sup>6</sup> Cette loi rend le processus décisionnel relatif au développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement.

La [Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026](#) présente une vision équilibrée des éléments environnementaux, sociaux et économiques du développement durable. Elle soutient les efforts du Canada pour faire progresser les [17 objectifs de développement durable](#)<sup>7</sup> du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#).<sup>8</sup>



Normes d'accessibilité Canada appuie les objectifs énoncés dans la [Stratégie fédérale de développement durable](#). Nous soutenons aussi la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Nous démontrons ce soutien par les activités décrites dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027](#).<sup>9</sup>

L'objectif du présent rapport est de documenter les progrès réalisés au cours de l'exercice 2023 à 2024. Il s'agit de la première étape de la mise en œuvre de notre [Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027](#).

La [Loi fédérale sur le développement durable](#)<sup>10</sup> énonce [sept principes](#)<sup>11</sup> à prendre en compte pour élaborer la stratégie fédérale et les stratégies ministérielles. Ces principes s'appliquent donc à notre [Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027](#) et au présent rapport d'étape 2023 à 2024.

Notre stratégie ministérielle contribue aux actions coordonnées de développement durable à l'échelle du gouvernement fédéral. Elle fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030](#)<sup>12</sup> et dans l'avancement des objectifs de développement durable. Les cibles et les indicateurs du [Cadre mondial d'indicateurs](#)<sup>13</sup> et du [Cadre d'indicateurs canadien](#)<sup>14</sup> servent à mesurer les objectifs.

Le présent rapport présente aussi les progrès réalisés dans le cadre des initiatives liées aux [objectifs de développement durable](#)<sup>15</sup> qui dépassent la portée de la stratégie fédérale.

## PARTIE 2

### Notre engagement

#### (a) À l'écoute de la population canadienne

Nous incarnons le principe du « [Rien sans nous](#) »<sup>16</sup>. Ce principe reconnaît que les personnes en situation de handicap doivent participer dans les décisions qui les concernent. Pour y arriver, nous travaillons de près avec les personnes en situation de handicap et nous les écoutons. Les personnes en situation de handicap doivent aussi participer à l'établissement de nos priorités et à la mise en œuvre de nos programmes. Nous utilisons principalement 3 méthodes :

- nous entretenons des relations avec les personnes en situation de handicap et nous les consultons; nous demandons au public d'examiner nos projets de normes;
- nous invitons la population canadienne qualifiée à siéger dans nos comités techniques chargés d'élaborer de nouvelles normes.

#### (b) Établir des relations avec les personnes en situation de handicap et les consulter

Au cours de l'exercice 2023 à 2024, nous avons consulté divers intervenants de la communauté des personnes en situation de handicap à travers le Canada. Nous l'avons fait pour mieux comprendre leurs défis et leurs priorités. Ce que nous entendons lors des consultations alimente notre travail.

Les membres de notre équipe de direction ont participé à 9 conférences sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ils ont aussi rencontré plus de 45 intervenants individuellement ou lors de réunions de groupe. Notre conseil d'administration a aussi rencontré divers groupes d'intervenants, notamment lors de réunions en personne en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces réunions ont permis d'aborder d'importantes questions relatives à l'accessibilité.

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, nous avons tenu notre assemblée publique annuelle. Le thème de cette réunion virtuelle était « [Passons à l'action : Ensemble pour un Canada sans obstacles](#) ». <sup>17</sup> Plus de 250 personnes y ont participé. La réunion a porté sur le processus d'élaboration de normes et sur le rôle des comités techniques dans l'élaboration de normes. La réunion a permis au public de prendre connaissance des progrès réalisés en vue d'atteindre notre objectif d'un Canada sans obstacles d'ici 2040. Les personnes participantes ont aussi eu l'occasion de poser des questions sur notre approche et nos priorités.



Nous avons aussi réalisé d'autres activités :

- Nous avons organisé plusieurs réunions avec des représentants et représentantes de l'industrie canadienne et avons fait des présentations lors de conférences de l'industrie.
- Nous avons organisé notre deuxième forum pancanadien en avril 2023, un événement coprésidé avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Le forum a réuni de hauts membres de la fonction publique des provinces et des territoires. Il nous a permis de poursuivre les discussions sur les priorités et objectifs communs en ce qui a trait aux normes d'accessibilité et sur les domaines de collaboration continue et future.
- Nous avons renforcé la collaboration avec nos partenaires du portefeuille du gouvernement du Canada. Nous pouvons ainsi étendre notre portée publique, ce qui aide à faire connaître notre travail à nos publics communs.
- Nous avons lancé notre Centre d'expertise. Notre site Web héberge ce centre d'information. Il contient des renseignements sur les normes d'accessibilité, les projets de recherche que nous avons financés et les pratiques exemplaires.
- Nous avons étendu notre présence sur les réseaux sociaux et recherché des influenceurs pour soutenir notre mandat. Nous avons agi de manière proactive. Nous avons utilisé nos réseaux sociaux, notre site Web, nos communiqués de presse et nos bulletins d'information pour informer le public et nos intervenants de notre travail et des nombreuses façons de participer.
- Nous avons continué à collaborer avec nos partenaires provinciaux et territoriaux. À la fin de notre année fiscale 2023 à 2024, un total de 6 protocoles d'entente avec les provinces étaient en vigueur, et ils sont :
  - [Ministère des Familles du Manitoba](#).<sup>18</sup>
  - [Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité de l'Ontario](#)<sup>19</sup>
  - [Ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté de la Colombie-Britannique](#)<sup>20</sup>
  - [Ministère du Procureur général et responsable du logement de la Colombie-Britannique](#)<sup>21</sup>
  - [Ministère des Services sociaux de la Saskatchewan](#)<sup>22</sup>
  - [Ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario](#)<sup>23</sup>

De plus, 2 autres protocoles d'entente avec deux provinces distinctes étaient en cours de négociation en fin d'année fiscale. Notre rapport de 2024 à 2025 fournira plus de détails à leur sujet.

### **(c) Inviter le public à examiner nos normes**

Il s'agit d'une étape obligatoire de notre processus. Le public doit examiner une norme avant que nous puissions la finaliser. Les examens publics donnent aux personnes en situation de handicap et aux autres intervenants l'occasion de participer, de dialoguer avec nous et de nous faire part de leurs commentaires sur nos normes. Les commentaires que nous recevons nous donnent l'occasion d'améliorer ces normes et de nous assurer qu'elles tiennent compte des obstacles à l'accessibilité. Au cours de l'exercice 2023 à 2024, nous avons franchi une nouvelle étape en publiant 3 projets de normes pour examen public :

- [Emploi](#)<sup>24</sup>
- [Espaces extérieurs](#)<sup>25</sup>
- [Exigences d'accessibilité pour les produits et services des technologies de l'information et de la communication](#)<sup>26</sup>

Nous comptons publier 2 de ces normes ([Emploi](#)<sup>27</sup> et [Exigences d'accessibilité pour les produits et services des technologies de l'information et de la communication](#)<sup>28</sup>) au cours de l'année financière 2024 à 2025.

### **(d) Mettre en place des comités techniques inclusifs**

Des comités techniques élaborent nos normes. Ces comités rassemblent des personnes issues d'organisations et de milieux différents. Les membres combinent leur expertise et leur expérience vécue pour identifier les obstacles à l'accessibilité et élaborer des normes nationales pour les éliminer. Au cours de la dernière année financière, nous avons créé 3 nouveaux comités techniques. Ils travaillent à l'élaboration des normes suivantes :

- [Parcours de voyage accessible](#)<sup>29</sup>
- [Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables](#)<sup>30</sup>
- [Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle](#)<sup>31</sup>



## **Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités**

### **Contexte de la Stratégie fédérale de développement durable**

Cet objectif vise à réduire les inégalités au sein des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Notre mandat consiste à élaborer des normes qui permettent de lever les obstacles à l'accessibilité pour tous les membres de la population canadienne en situation de handicap. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'expérience et l'expertise de personnes en situation de handicap de l'ensemble du pays. Notre travail consiste notamment à reconnaître l'histoire unique des peuples autochtones. Nous sommes aussi conscients qu'il y a des autochtones en situation de handicap.

Nous appliquons une optique intersectionnelle dans toutes nos démarches auprès des intervenants. Nous reconnaissons ainsi que l'identité de chacun est constituée de facteurs multiples et croisés. Nous veillons aussi à rendre nos processus d'élaboration et d'examen de normes plus ouverts et plus inclusifs.

Normes d'accessibilité Canada a élaboré une stratégie pour faciliter la mise en œuvre de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.<sup>32</sup> Cette stratégie comprend :

- l'augmentation du financement de la recherche sur les questions d'accessibilité propres aux autochtones;
- la mise en place d'activités de sensibilisation et de mobilisation adaptées au contexte autochtone;
- une plus grande sensibilisation culturelle de notre personnel.

Ces mesures nous aideront à établir des bases et à nous mettre sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones. Elles respectent [l'objectif 10 du gouvernement fédéral en matière de développement durable](#).<sup>33</sup>

**Thème** : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, y compris les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

**Cible :** Entre 2023 et 2026, et chaque année par la suite, nous communiquerons les progrès que nous avons accomplis dans la mise en œuvre de *la Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.<sup>34</sup>

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous expliquent les mesures que nous prenons pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.

**Tableau 1 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, y compris les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et du Programme 2030 du Canada	Résultats obtenus au 31 mars 2024
Soutenir la <i>Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> . <sup>35</sup>	<b>Mesure 1 :</b> Augmenter le financement des projets de recherche sur l'accessibilité axés sur les autochtones.	Pourcentage du financement de la recherche consacré à ces projets.	Au 31 mars 2023, on allouait 2 % du financement de la recherche à ces projets.	Au cours de l'exercice 2025 à 2026, nous affecterons 4 % du financement de la recherche à des projets de recherche sur l'accessibilité axés sur les autochtones.	L'augmentation du financement de la recherche sur les questions d'accessibilité particulières aux autochtones permettra de réduire les inégalités des autochtones en situation de handicap.  <i>Ambition canadienne (objectif 10) :</i> <sup>36</sup> La population canadienne vit sans discrimination et les inégalités sont réduites.  Cette mesure correspond à l'indicateur canadien 10.2 : Proportion de la	À la fin de l'exercice 2023 à 2024, on avait accordé 2 % du financement de la recherche à des projets de recherche sur l'accessibilité axés sur les autochtones.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et du Programme 2030 du Canada	Résultats obtenus au 31 mars 2024
					<p>population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes. Elle s'harmonise aussi à l'objectif 10.3 du <a href="#">cadre mondial d'indicateurs</a><sup>37</sup> : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats.</p> <p>Il s'agit notamment d'éliminer les lois, politiques et pratiques discriminatoires. Il s'agit aussi d'encourager l'adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates.</p>	
Soutenir la <i>Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les</i>	<b>Mesure 2 :</b> Déployer un programme de formation	Pourcentage du personnel ayant suivi la formation	Au 1er avril 2023, 25 % de notre personnel	D'ici mars 2026, nous aurons formé tout	Cette mesure vise à accroître la sensibilisation culturelle aux questions liées aux	Au 31 mars 2024, 40,3 % du personnel avait reçu une

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et du Programme 2030 du Canada	Résultats obtenus au 31 mars 2024
<i>droits des peuples autochtones</i> . <sup>38</sup>	obligatoire sur la sensibilisation aux questions autochtones pour tout le personnel.	obligatoire de sensibilisation aux questions autochtones.	avaient reçu cette formation.	le personnel (100 %).	Premières Nations, aux Inuit et aux Métis au Canada. Une meilleure compréhension de l'histoire et des droits uniques des peuples autochtones améliorera la sensibilité culturelle des membres du personnel. Elle leur permettra aussi d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la <i>Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> . <sup>39</sup>  Ambition canadienne (objectif 10) : <sup>40</sup> La population canadienne vit sans discrimination et	formation de sensibilisation aux questions autochtones.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et du Programme 2030 du Canada	Résultats obtenus au 31 mars 2024
					<p>les inégalités sont réduites.</p> <p>Indicateurs : Comme pour l'action 1 (ci-dessus), cette action contribue à l'indicateur canadien 10.2<sup>41</sup> et à l'indicateur mondial 10.3.<sup>42</sup></p>	



**Tableau 2 : Initiatives prévues pour réduire les inégalités**

Initiatives prévues	Ambitions associées et cibles nationales et mondiales	Résultats obtenus au 31 mars 2024
<p>Nous continuons à rechercher des partenariats pour faire progresser l'élaboration des normes d'accessibilité. Au cours de l'exercice 2023 à 2024, nous avons développé des relations nouvelles et renforcées aux national et international.</p>	<p>Ces partenariats sont essentiels pour éliminer les inégalités.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'<b>objectif 17 des Nations unies en matière de développement durable</b> : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ». <sup>43</sup></p>	<p>Au cours de l'exercice 2023 à 2024, nous avons réalisé les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons un <b>protocole d'entente</b><sup>44</sup> avec UL Standards and Engagement afin de collaborer à la recherche et à l'élaboration de normes d'accessibilité.</li> <li>• Nous avons signé un protocole d'entente avec un organisme de normalisation <b>américain, l'International Codes Council</b><sup>45</sup> pour développer conjointement une nouvelle norme sur l'<b>acoustique dans l'environnement bâti</b><sup>46</sup>.</li> <li>• Nous avons commencé à réviser la norme <b>CSA/ASC B651.2 : Conception accessible pour les appareils interactifs en libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires</b>.<sup>47</sup> Nous avons élaboré cette norme en collaboration avec le Groupe CSA. Cette mise à jour vise à améliorer la portée et la qualité de la norme.</li> </ul>

Initiatives prévues	Ambitions associées et cibles nationales et mondiales	Résultats obtenus au 31 mars 2024
<p>Au cours de l'exercice 2023 à 2024, il y avait 11 normes en cours d'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle<sup>48</sup></li> <li>• Exigences d'accessibilité pour les produits et services des technologies de l'information et de la communication<sup>49</sup></li> <li>• Emploi<sup>50</sup></li> <li>• Langage simple<sup>51</sup></li> <li>• Espaces extérieurs<sup>52</sup></li> <li>• Orientation et signalisation<sup>53</sup></li> <li>• Évacuations d'urgence (sorties)<sup>54</sup></li> <li>• Parcours de voyage accessible<sup>55</sup></li> <li>• Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti – Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale telles que définies dans la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i><sup>56</sup></li> <li>• Approvisionnement accessible<sup>57</sup></li> <li>• Des systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables<sup>58</sup></li> </ul>	<p>Ces normes réduiront les inégalités, comme le souligne l'indicateur global 10.3 de l'objectif 10.<sup>59</sup> De plus, elles favoriseront la sécurité et le bien-être de la population canadienne en situation de handicap.</p> <p>Pour les personnes en situation de handicap, ces normes permettront d'accéder en toute sécurité aux bâtiments et aux espaces extérieurs. Elles amélioreront également l'accès aux services et la livraison des biens. Cette initiative contribue aussi à l'objectif 11, indicateur global 11.7.<sup>60</sup></p>	<p>Au cours de l'exercice 2023 à 2024, 3 de nos projets de normes ont fait l'objet d'un examen public : <b>Emploi</b>,<sup>61</sup> <b>Espaces extérieurs</b>,<sup>62</sup> et <b>Exigences d'accessibilité pour les produits et services d'information et de communication</b>.<sup>63</sup> Nous prévoyons publier ces normes d'ici l'automne 2025.</p> <p>Nous avons aussi reçu l'approbation du conseil d'administration pour élaborer 4 nouvelles normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approvisionnement accessible</b><sup>64</sup></li> <li>• <b>Bâtiments et sites patrimoniaux</b><sup>65</sup></li> <li>• <b>Environnement bâti existant</b><sup>66</sup></li> <li>• <b>Tourisme accessible</b><sup>67</sup></li> </ul>

Initiatives prévues	Ambitions associées et cibles nationales et mondiales	Résultats obtenus au 31 mars 2024
<p>Normes d'accessibilité Canada rédigé un guide technique sur les logements prêts à l'accessibilité. L'objectif de ce guide est d'aider les provinces et les territoires à encourager la construction de logements faciles à adapter qui permettent aux gens de rester plus longtemps dans leurs foyers. Le guide s'applique tout aussi bien aux logements dans les communautés autochtones. Ces logements aideront les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Ce guide contribue à l'<b>objectif de développement durable n° 10 des Nations Unies : réduire les inégalités</b>.<sup>68</sup></p> <p>Le <b>cadre d'indicateurs canadien pour l'objectif fédéral de développement durable 10</b><sup>69</sup> touche à la nécessité d'éliminer les inégalités. Il se rapporte aussi à la possibilité pour la population canadienne de vivre sans discrimination. Cet objectif s'applique à tout le monde, peu importe l'âge, le sexe, le handicap, la race, l'ethnie ou l'origine, la religion ou d'autres facteurs économiques ou sociaux.</p>	<p>Le guide technique a depuis été publié, en septembre 2024.</p>



## Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

### Contexte de la Stratégie fédérale de développement durable

Une bonne gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques passe par une consommation responsable. La consommation responsable, c'est une manière d'être. Elle suppose la prise de décisions raisonnées sur les produits que nous achetons. Elle tient compte des avantages environnementaux, sociaux et économiques d'un produit. L'objectif de la consommation et de la production durables est de « faire plus et mieux avec moins ». On pourra ainsi augmenter le bénéfice net de l'activité économique. Une diminution de l'utilisation des ressources permet aussi de réduire la dégradation de l'environnement et la pollution.

Normes d'accessibilité Canada a adopté la politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral. Cette politique s'harmonise à la politique générale d'approvisionnement de la fonction publique fédérale. Nous nous efforçons d'acheter plus de produits qui contiennent des matériaux recyclés. Le personnel dans les bureaux dispose de bacs de recyclage. De plus, tous les robinets et l'éclairage de nos bureaux sont automatisés. Nous réduisons donc la consommation inutile d'eau et d'électricité.

**Thème** : Gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques.

**Cible** : Réduire la quantité de déchets que la population canadienne met à la poubelle. Partant du niveau de référence de 699 kg par personne en 2014, le Canada vise à réduire cette quantité à 490 kg par personne d'ici à 2030, une réduction de 30 %. Le pays veut ensuite la réduire à 350 kg par personne d'ici à 2040, une réduction de 50 %. Le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada, responsable fédéral au sein du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, a fixé cet objectif.

Le tableau 3 présente les mesures que nous prenons pour atteindre cet objectif.

**Tableau 3 : Gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et du Programme 2030 du Canada	Résultats obtenus au 31 mars 2024
Renforcer les critères d'achats écologiques.	Identifier les spécialistes de l'approvisionnement et les autres spécialistes des achats qui ont besoin d'une formation sur les achats écologiques. Demander à ces spécialistes de suivre un cours à ce sujet, tel que celui proposé par l'École de la fonction publique du Canada. Veiller à les former dans un délai d'un an.	Pourcentage de spécialistes des achats qui ont reçu une formation dans un délai d'un an.	50 % des personnes identifiées avaient reçu la formation au 1er avril 2023.	100 % des spécialistes des achats reçoivent une formation dans un délai d'un an, à compter de mars 2025.	<p>Ambition canadienne : La population canadienne consomme de façon durable.</p> <p><b>Indicateur canadien 12.2</b><sup>70</sup> : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</p> <p><b>Cible mondiale</b><sup>71</sup> : Promouvoir des pratiques d'achat durables, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	Tous (100 %) les spécialistes des achats ont reçu une formation sur les achats écologiques dans un délai d'un an.

**Tableau 4 : Initiatives prévues pour réduire les déchets**

Initiatives prévues	Ambitions associées et cibles nationales et mondiales	Résultats obtenus au 31 mars 2024
<p>Normes d'accessibilité Canada élabore actuellement une norme sur la <a href="#">conception et la prestation de programmes et de services accessibles</a>.<sup>72</sup> Son objectif est de faire en sorte que les personnes en situation de handicap puissent avoir accès aux biens et aux services qui répondent à leurs besoins.</p> <p>La conception de produits pour les personnes en situation de handicap encourage la diversité. Elle stimule aussi l'innovation et crée une société plus inclusive. Elle tient compte des personnes qui consomment ces produits et services et/ou elle les fait participer à chaque étape du cycle de développement de ces produits et services.</p> <p>Cette démarche intègre des <a href="#">principes de conception universels</a><sup>73</sup> accessibles et centrés sur l'utilisateur. Les entreprises peuvent ainsi créer des produits mieux adaptés à un public plus large et plus diversifié. Cette approche entraîne des répercussions sociales positives et solidifie les résultats financiers des entreprises. Elle a aussi l'avantage d'améliorer l'inclusion et la durabilité et de réduire les déchets.</p>	<p>Cette norme contribue à <a href="#">l'indicateur canadien 12.2</a> :<sup>74</sup> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</p>	<p>Au cours de l'exercice 2023 à 2024, nous avons formé le comité technique qui élabore la norme sur la <a href="#">conception et la prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle</a><sup>75</sup>. Le premier examen public de cette norme devrait avoir lieu à l'hiver 2025.</p> <p>L'aménagement de nos bureaux respecte les <a href="#">principes de la conception universelle</a>.<sup>76</sup> Nos bureaux servent de modèle pour d'autres agences du gouvernement fédéral. De plus en plus, ces agences s'inspirent de notre modèle pour concevoir leurs propres espaces de travail.</p>

**13** MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



## **Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

### **Contexte de la Stratégie fédérale de développement durable**

L'objectif fédéral de développement durable n° 13 préconise des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les changements climatiques touchent aujourd'hui tous les pays de tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et transforment des vies. Ils coûtent cher aux populations, aux communautés et aux pays.

Les récentes tempêtes, les feux de forêt et les glissements de terrain nous rappellent qu'il est urgent d'agir pour lutter contre les changements climatiques. Normes d'accessibilité Canada tient à élaborer des normes qui permettent non seulement d'éliminer les obstacles à l'accessibilité, mais aussi d'atténuer les changements climatiques et leurs conséquences, en particulier sur les personnes en situation de handicap.

**Thème :** S'adapter aux changements climatiques et en atténuer les répercussions.

**Cible :** D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.

Normes d'accessibilité Canada ne possède pas de parc automobile; cependant, nous adoptons des politiques qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Tableau 5 : Initiatives qui contribuent à la mise en œuvre par le Canada de l'objectif de développement durable n° 13 relatif à l'action climatique**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et du Programme 2030 du Canada	Résultats obtenus au 31 mars 2024
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert. Pour y arriver, nous mettrons en place des mesures qui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réduisent les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>améliorent la résilience climatique et rendent les opérations gouvernementales plus écologiques.</li> </ul>	<p><b>Mesure 1 :</b> Identifier les membres du personnel qui ont besoin d'une formation sur les changements climatiques.</p> <p><b>Mesure 2 :</b> Former le personnel identifié dans un délai d'un an. Cette formation portera notamment sur l'évaluation des répercussions, l'évaluation des</p>	Le pourcentage du personnel identifié qui ont reçu une formation sur les changements climatiques.	Aucun employé n'avait reçu cette formation au 1er avril 2023.	100% formés d'ici le 31 mars 2026.	<p>Le personnel formé peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>identifier les risques liés au climat qui pèsent sur la mise en œuvre des programmes essentiels</li> <li>élaborer des interventions pour assurer la continuité du programme</li> <li>améliorer la résilience opérationnelle aux conséquences des changements climatiques.</li> </ul> <p>Ambition canadienne : La population canadienne est bien</p>	<p>L'organisation a identifié le personnel qui recevra une formation sur les changements climatiques.</p> <p>La formation commencera sous peu.</p>



Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable et du Programme 2030 du Canada	Résultats obtenus au 31 mars 2024
	risques et l'élaboration de mesures d'adaptation.				<p>équipée et résiliente pour faire face aux effets du changement climatique.</p> <p>Indicateur canadien 13<sup>77</sup> et cible mondiale 13.3<sup>.78</sup></p> <p>Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	

**Tableau 6 : Mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques**

Initiatives prévues	Ambitions associées et cibles nationales et mondiales	Résultats obtenus au 31 mars 2024
<p>Normes d'accessibilité Canada est un chef de file fédéral dans la création d'espaces de bureaux durables et accessibles. Nos locaux respectent <a href="#">la conception universelle</a>.<sup>79</sup> Nous offrons ainsi un espace plus sûr et plus flexible. Il est aussi plus accessible pour le personnel d'aptitudes et d'âges variés.</p> <p>Nos bureaux disposent d'un éclairage et de robinets automatisés, ce qui permet de réduire la consommation d'eau et d'électricité.</p> <p>Nous avons aussi adopté une politique de travail hybride. Cette pratique permet de réduire le temps de trajet du personnel, ce qui diminue les émissions de gaz à effet de serre et les gaz d'échappement des véhicules.</p>	<p>Ces mesures correspondent à <a href="#">la cible canadienne 13</a>.<sup>80</sup> Elles préconisent des mesures urgentes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Nous continuons à utiliser des locaux respectueux de l'environnement.</p> <p>Nous observons aussi la politique de travail hybride adoptée par le gouvernement fédéral. Cette pratique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les gaz d'échappement des véhicules.</p>

## PARTIE 3

### Intégrer le développement durable

Normes d'accessibilité Canada tient à contribuer aux objectifs fédéraux de développement durable qui s'inscrivent dans son mandat. Nous continuerons d'être à l'écoute de la population canadienne lors de consultations auprès des intervenants, de nos assemblées publiques annuelles et de l'examen public des normes que nous élaborons.

Nous poursuivons nos efforts pour créer des comités techniques inclusifs et inviter publiquement la population canadienne à en faire partie.

Nous comptons aussi poursuivre l'établissement de partenariats et la mobilisation de nos intervenants. Il s'agit de groupes et de communautés de personnes en situation de handicap, du secteur privé, des gouvernements (locaux, municipaux, provinciaux, territoriaux) ainsi que d'autres agences fédérales. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'**objectif 17 de la Stratégie fédérale de développement durable**<sup>81</sup>. Cet objectif encourage la mise en place de partenariats avec de nombreux intervenants pour veiller à ce que le Canada réalise ses objectifs de développement durable.

Nous augmenterons le financement de la recherche pour les projets axés sur l'élimination des obstacles à l'accessibilité des peuples autochtones. Nous intensifierons nos activités de rayonnement auprès des communautés autochtones. Ces activités serviront aussi à tisser des liens en appui à



Ryan Bray / Parks Canada

la réconciliation avec les peuples autochtones, réduire les inégalités et contribuer à l'objectif 10 de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)<sup>82</sup>.

Nous avons prévu des activités qui contribueront à réaliser les objectifs de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)<sup>83</sup>. Parmi ces activités, nous comptons sur une formation accrue pour soutenir les achats écologiques et l'évaluation des conséquences des changements climatiques. Nous examinerons nos politiques et nos pratiques pour veiller à ce que notre consommation de fournitures de bureau et de mobilier respecte [l'objectif 12 de la Stratégie fédérale de développement durable](#)<sup>84</sup>. Cet objectif met l'accent sur la réduction du gaspillage et la consommation et la production responsables.

## NOTES EN FIN DE TEXTE

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, ch. 10, art 8 (Mission de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité [Normes d'accessibilité Canada]), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html#h-1153491>

<sup>3</sup> Nations Unies, Objectif de développement durable 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/>

<sup>4</sup> Gouvernement du Canada, « Stratégie fédérale de développement durable », <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/strategie-federale-developpement-durable.html>.

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada, « Stratégie fédérale de développement durable », <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/strategie-federale-developpement-durable.html>.

<sup>6</sup> Gouvernement du Canada, *Loi fédérale sur le développement durable*, Lois du Canada 2008, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/index.html>.

<sup>7</sup> Nations Unies, « Objectifs de développement durable », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

<sup>8</sup> Nations Unies, « Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>.

<sup>9</sup> Normes d'accessibilité Canada, Stratégie ministérielle de développement durable, <https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027>.

<sup>10</sup> Gouvernement du Canada, *Loi fédérale sur le développement durable*, Lois du Canada 2008, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/index.html>.

<sup>11</sup> Gouvernement du Canada, *Loi fédérale sur le développement durable*, Lois du Canada 2008, c. 33, art. 5 (7 principes à prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie fédérale de développement durable), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/page-1.html?txthl=sustainable+development+developing+efficient+natural+based+use#s-5>.

<sup>12</sup> Gouvernement du Canada, Programme 2030 et Stratégie nationale de développement durable, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/strategie-nationale.html>.

<sup>13</sup> Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fre.pdf).

<sup>14</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>.

<sup>15</sup> Nations Unies, « Objectifs de développement durable », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

<sup>16</sup> Gouvernement du Canada, « Consulter les personnes en situation de handicap », <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/directives-reglements-canadien-accessibilite/consultation/section2.html>.

<sup>17</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Assemblée publique annuelle 2023 », <https://accessibilite.canada.ca/assemblee-publique-annuelle-2023>.

<sup>18</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le Manitoba agissent pour un Canada sans obstacle », communiqué de presse, 24 mai 2023, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-le-manitoba-agissent-pour-un-canada-sans-obstacles>.

<sup>19</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le gouvernement de l'Ontario se dirigent vers un Canada sans obstacle », communiqué de presse, 15 novembre 2022, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-le-gouvernement-de-lontario-se-dirigent-vers-un-canada>.

<sup>20</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté de la Colombie-Britannique unissent leurs efforts pour éliminer les obstacles à l'accessibilité », communiqué de presse, 24 mai 2022, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-accessibilite-canada-ministere-developpement-social-reduction-pauvrete-colombie-britannique>.

<sup>21</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le ministère du Procureur général et responsable du logement collaborent à l'élaboration de normes et de codes sur les bâtiments accessibles », communiqué de presse, 28 juin 2022, <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-accessibilite-canada-colombie-britannique-collaborent-normes-codes-batiments>.

<sup>22</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada signe un protocole d'entente avec le gouvernement de la Saskatchewan pour coordonner l'élaboration de normes d'accessibilité », communiqué de presse, 11 août 2022, <https://www.canada.ca/fr/normes-accessibilite-canada/nouvelles/2022/08/normes-daccessibilite-canada-signe-un-protocole-dentente-avec-le-gouvernement-de-la-saskatchewan-pour-coordonner-lelaboration-de-normes-daccessibilite.html>.

<sup>23</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et le gouvernement de l'Ontario se dirigent vers un Canada sans obstacle », communiqué de presse, 15 novembre 2022,

---

<https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-le-gouvernement-de-lontario-se-dirigent-vers-un-canada>.

<sup>24</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1.1 : Emploi » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1.1>.

<sup>25</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.1 : Espaces extérieurs » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1>.

<sup>26</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC (EN 301 549:2021, IDT) » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.1>.

<sup>27</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1.1 : Emploi » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1.1>.

<sup>28</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC (EN 301 549:2021, IDT) » (norme <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>).

<sup>29</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7.1 : Parcours de voyage accessible » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1>.

<sup>30</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 : Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.

<sup>31</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.

<sup>32</sup> Gouvernement du Canada, « Document d'information : *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* », <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/apropos-about.html>.

<sup>33</sup> Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable », <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/strategie-federale-developpement-durable/respect-engagements-developpement-durable.html>.

<sup>34</sup> Gouvernement du Canada, « *Loi sur la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* », Lois du Canada 2021, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>.

<sup>35</sup> Gouvernement du Canada, « *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* », Lois du Canada 2021, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>.

<sup>36</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>.

<sup>37</sup> Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fre.pdf).

<sup>38</sup> Gouvernement du Canada, « *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* », Lois du Canada 2021, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>.

<sup>39</sup> Gouvernement du Canada, « *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* », Lois du Canada 2021, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>.

<sup>40</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>.

<sup>41</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm#a10>.

<sup>42</sup> Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », (se référer à l'objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, indicateur 10.3 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement), [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fre.pdf).

<sup>43</sup> Nations Unies, « Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships/>.

<sup>44</sup> Normes d'accessibilité Canada et l'ULSE, « Normes d'accessibilité Canada et l'ULSE unissent leurs forces en matière de recherche et d'élaboration de normes d'accessibilité », <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/ULSE-PE>

<sup>45</sup> Normes d'accessibilité Canada, « un protocole d'entente avec un organisme de normalisation » <https://www.canada.ca/fr/normes-accessibilite-canada/nouvelles/2022/05/normes-daccessibilite-canada-et-linternational-code-council-signent-une-entente-afin-dameliorer-laccessibilite-aux-edifices-publics-canadiens-et-am.html>

<sup>46</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.5/ICC A118 Acoustique dans l'environnement bâti », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.5>.

<sup>47</sup> Groupe CSA, « CSA/ASC B651.2:22 – Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires » (norme), <https://www.csagroup.org/wp-content/uploads/2430259.pdf>.

<sup>48</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Conception et prestation des programmes et services accessibles », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestati-programmes-services#s5.2.2>.



<sup>49</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC (EN 301 549:2021, IDT) » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>.

<sup>50</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1.1 : Emploi » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1.1>.

<sup>51</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-3.1 Langage simple » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3.1>.

<sup>52</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.1 Espaces extérieurs » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1>.

<sup>53</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4 Orientation et signalisation » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>.

<sup>54</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.2 Évacuations d'urgence (sorties) (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2>.

<sup>55</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-7.1 Parcours de voyage accessible » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1>.

<sup>56</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.3 Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti – Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3>.

<sup>57</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-4 Approvisionnement accessible », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4>.

<sup>58</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6.2 Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2>.

<sup>59</sup> Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », (se référer à l'objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, indicateur 10.3 : Proportion de la population déclarant s'être personnellement sentie victime de discrimination ou de harcèlement), [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fre.pdf).

<sup>60</sup> Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », (se référer à l'objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, indicateur 11.7 : Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap), [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fre.pdf).

<sup>61</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1.1 : Emploi » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1.1>.

<sup>62</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.1 : Espaces extérieurs » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1>.

<sup>63</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN/ASC - EN 301 549:2024 - Exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC (EN 301 549:2021, IDT) » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>.

<sup>64</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-4.1 : Approvisionnement accessible » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4>.

<sup>65</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.7 : Les bâtiments et les sites patrimoniaux – Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.7>.

<sup>66</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.6 : Environnement bâti existant – Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6>.

<sup>67</sup> Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.3 : Le tourisme accessible » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.3>.

<sup>68</sup> Nations Unies, « Objectif de développement durable 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » (cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats), <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/>.

<sup>69</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>.

<sup>70</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>.

<sup>71</sup> Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », (se référer à l'objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables, cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables, dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales, [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fre.pdf).

<sup>72</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Conception et prestation des programmes et services », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services>.

<sup>73</sup> Universal Design Institute, « Principes de conception universelle », <https://www.udinstitute.org/principles> (en anglais seulement) »

<sup>74</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable » (se référer à l'objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables, indicateur 12.2 : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement), « <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm#a12>.

<sup>75</sup> Normes d'accessibilité Canada, « Conception et prestation des programmes et services accessibles », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2.2>.

<sup>76</sup> Universal Design Institute, « Principes de conception universelle », <https://www.udinstitute.org/principles>, (en anglais seulement)

<sup>77</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable » (se référer à l'objectif 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Ambition canadienne : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm#a13>.

<sup>78</sup> Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », (se référer à l'objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide), [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fre.pdf).

<sup>79</sup> Universal Design Institute, « Principes de conception universelle », <https://www.udinstitute.org/principles>, (en anglais seulement).

<sup>80</sup> Statistique Canada, « Le cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable » (se référer à l'objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, indicateur 13 : D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm#a13>.

<sup>81</sup> Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable (voir l'objectif 17 [de la Stratégie fédérale sur le développement durable] : Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable », <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/strategie-federale-developpement-durable/respect-engagements-developpement-durable.html>.

<sup>82</sup> Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable (voir l'objectif 10 [de la Stratégie fédérale sur le développement durable] : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités », <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements->

[climatiques/strategie-federale-developpement-durable/respect-engagements-developpement-durable.html](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/strategie-federale-developpement-durable/respect-engagements-developpement-durable.html).

<sup>83</sup> Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable », <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/strategie-federale-developpement-durable/respect-engagements-developpement-durable.html>.

<sup>84</sup> Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable (voir l'objectif 12 [de la Stratégie fédérale sur le développement durable] : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission », <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/strategie-federale-developpement-durable/respect-engagements-developpement-durable.html>.